

Zeitschrift: Générations plus : bien vivre son âge
Band: - (2011)
Heft: 23

Artikel: Aide aux démunis : les questions qui dérangent
Autor: Rapaz, Jean-Marc / Uffer, Filip / Reymond, Christophe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-831910>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aide aux démunis: les

L'introduction d'une rente-pont AVS pour chômeurs en fin de droits, ainsi que la création de prestations complémentaires pour familles, constitueront l'un des enjeux du scrutin vaudois en mai prochain.

Les Vaudois voteront le 15 mai prochain, notamment pour décider de l'introduction d'un système d'aide aux familles démunies et d'une rente destinée aux chômeurs âgés, à moins de deux ans de la retraite et en fin de droits.

Avec la rente-pont AVS, le canton souhaite faire bénéficier quelque 700 personnes, d'ici à la fin 2012, d'un petit coup de pouce plutôt que de les diriger vers l'aide sociale comme aujourd'hui et de les contraindre parfois à péjorer leur deuxième pilier. Globalement, l'Etat ne

ferait ni économie, ni dépense supplémentaire, avec l'apport d'une cotisation salariale des plus modestes: 1 million de francs par année. Vaud serait ainsi le premier canton à disposer d'une rente-pont.

Les prestations complémentaires familles, elles, ont pour ob-

Christophe Reymond est **contre**. Il répond à Filip Uffer

N'est-il pas exagéré et dogmatique de s'opposer par principe à cette idée plutôt originale qui permet à ces travailleurs d'éviter d'augmenter le coût du revenu d'insertion (RI)? Il faut préciser que le comité référendaire ne s'oppose qu'au premier volet de la loi, la création de prestations complémentaires pour familles. Le second, à savoir la rente-pont AVS pour les chômeurs âgés, n'a pas été critiqué.

Il est évident que lorsque l'Etat instaure un prélèvement obligatoire sur tous les salaires et revenus du travail générés dans le canton, il s'agit bel et bien d'un impôt, et plus précisément d'un impôt sur le travail.

Celui-ci n'a rien de modeste puisqu'il rapportera plus de 25 millions par an.

L'opposition du comité référendaire à ce nouvel impôt n'a rien de dogmatique. Elle résulte du fait que le nouveau régime ne viendra pas en aide aux *working poor*, ces personnes qui travaillent et ne parviennent pas à nouer les deux bouts. Il prévoit au contraire de verser de l'argent sans exiger des bénéficiaires une activité professionnelle significative. Une famille avec deux parents disposant d'une pleine capacité de travail toucherait une aide alors que le taux d'activité des deux est inférieur à 50%! Il s'agit d'une aide mal ciblée, d'une incitation à profiter du système en maintenant les gens dans l'assistance.

Dans l'hypothèse ou le référendum serait accepté par le peuple, avez-vous d'ores et déjà prévu un projet original



Christophe Reymond, directeur général du Centre patronal vaudois

pour inciter les personnes concernées à ne pas recourir au RI?

Cette question montre bien que les objectifs du nouveau régime consistent avant tout à transférer les bénéficiaires d'un système social à l'autre, ainsi qu'à faire financer par autrui des prestations que l'Etat prenait précédemment à sa charge. Si l'on voulait s'attaquer vraiment aux causes de la pauvreté, on ne se contenterait pas de tels transferts. On inciterait au contraire à une vraie augmentation de l'activité professionnelle, ou encore à des efforts de formation permettant une insertion dans le circuit économique.

Plusieurs membres du Parti libéral-radical estiment que cette loi aurait tout à fait pu être une loi «radicale» par son côté humaniste et sa recherche de solution pragmatique. Le président du Conseil d'Etat Pacal Broulis aurait affirmé que cette loi est une forme de partage qui contribue aux équilibres de notre société. Faut-il comprendre que les valeurs historiques rappelées et défendues par le Parti radical sont en voie de déliquescence?

Je ne suis pas habilité à me prononcer au nom du Parti radical. Je constate seulement que celui-ci a participé à la récolte de signatures pour le référendum et recommande le non à ce nouvel impôt à une écrasante majorité. Et je retourne la question: les gens qui se proclament de gauche vont-ils continuer longtemps à prôner la baisse généralisée du pouvoir d'achat de tous ceux qui travaillent?

questions qui dérangent

que de nouvelles prestations pour les familles,

jectif de venir en aide aux familles qui travaillent, mais dont le revenu s'avère insuffisant pour vivre. La mesure concernerait environ 7000 ménages avec enfants. Son coût est estimé à 50 millions de francs.

Cotisation paritaire

La moitié serait couverte par

l'Etat et l'autre par une cotisation paritaire employeurs-employés de 0,06 %, correspondant grosso modo au prix d'un café par mois pour le salarié. Genève vient de voter un système similaire, le Tessin et Soleure l'appliquent déjà, Berne et Fribourg devraient suivre. Pour les lec-

teurs de *Généralisations Plus*, Filip Uffer, directeur de Pro Senectute Vaud, et Christophe Reymond, directeur général du Centre patronal, croisent le fer.

Jean-Marc Rapaz

Infos sur

www.impot-sur-letravail-non.ch

et www.vd.ch/

Filip Uffer est **pour**. Il répond à Christophe Reymond

Pourquoi prévoir un système censé lutter contre les *working poors* dans lequel aucun taux significatif d'activité n'est exigé des bénéficiaires d'une subvention?

Ce système est favorable aux familles de *working poors* avec enfants de moins de 16 ans. Pour être incitatif, le système améliore d'au maximum 15% le revenu disponible d'une personne qui fait l'effort de trouver un travail.

Seules les familles qui amèneront un revenu lucratif significatif pourront sortir de l'aide sociale grâce à la PC Familles. C'est pour éviter les effets de seuil que la loi ne prévoit pas un taux d'activité professionnelle minimal ou maximal. Toutes les personnes doivent être incitées à trouver du travail. Le dispositif vaudois garantit également que toute augmentation de taux d'activité se traduit par un revenu supplémentaire. Cela vaudra vraiment la peine de tout faire pour quitter le RI.

Trouvez-vous judicieux de prévoir un nouveau prélèvement, qui rapportera des ressources par millions à l'Etat de Vaud qui n'en manque pourtant pas, et qui réduira le pouvoir d'achat de tous les salariés et indépendants du canton?

Ce système est neutre, les personnes qui quittent le RI se retrouvent salariées avec un incitatif provenant de ce prélèvement solidaire et ridiculement faible (3 fr. pour 5000 fr. de salaire, paritairement). La charge du RI diminue. Globalement, une économie de 13 millions sera réalisée. Ce système corrige le défaut du système actuel qui encourage les personnes à rester au RI.



Filip Uffer,
Directeur de Pro Senectute
Vaud

Le financement des PC Familles et de la rente-pont sera assuré pour les deux tiers par les collectivités publiques et pour le solde par les employeurs, les employés et les indépendants.

La très modeste contribution des salariés garantit à ceux qui perdent leur travail après l'âge de 60 ans de pouvoir atteindre la retraite sans avoir à recourir à l'aide sociale après avoir consommé leurs économies éventuelles. Quant aux parents qui travaillent, le risque qu'ils doivent demander l'aide sociale deviendra également très faible.

Comme l'explique le Conseil d'Etat au chiffre 2.5.4.2 de l'exposé des motifs, ces prestations sociales nouvelles seront exportables à l'étranger. Considérez-vous cela comme judicieux alors que le régime est censé lutter contre la pauvreté dans nos familles?

L'affirmation contenue dans cette question est erronée. Le Conseil d'Etat estime que les prestations vaudoises ne sauront être exportées en dehors du canton.

En cas de recours d'un ressortissant de l'Union européenne ou de l'AELE qui n'est pas domicilié dans le canton tout en y travaillant, ou dont les enfants ne vivent pas dans le canton, il n'est pas possible d'écarter d'emblée qu'il aboutisse. Dans le canton du Tessin, canton qui compte presque trois fois plus de frontaliers que le canton de Vaud et qui connaît les PC Familles depuis 1997, aucun recours en ce sens n'a jamais été déposé.